

Lorsque le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre, des amendements à la loi du crédit agricole furent apportés.

On peut dire aujourd'hui que, toutes proportions gardées, la Société du crédit agricole prête autant dans les provinces de l'Est que dans celles de l'Ouest, alors qu'avant que la loi soit amendée, il était bien difficile, pour les cultivateurs de l'Est, d'obtenir des prêts de la Société.

Pour la gouverne de l'honorable député de Lapointe, je tiens à signaler le fait que la province de Québec et les Maritimes, toutes proportions gardées, ont obtenu autant de prêts, sinon plus, que les provinces de l'Ouest.

Quant à la province de Québec, on y trouve cette situation particulière qu'elle est la seule province à avoir son propre organisme de prêt agricole.

L'honorable député de Lapointe a été injuste, je dirais même malhonnête, à l'endroit de la Société fédérale du crédit agricole, laquelle ne pratique aucune « discrimination », dans aucune province du pays, et je tiens à rendre hommage à son personnel dévoué, qui accomplit un excellent travail dans l'intérêt de la classe agricole.

(Traduction)

M. Rapp: Monsieur le président, sauf erreur, la Société du crédit agricole relève toujours du ministre de l'Agriculture. Je remarque qu'il y a un déficit de \$1,377,000 découlant de l'écart entre le taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les sommes empruntées par les agriculteurs et le taux plus élevé que le gouvernement doit payer pour ses emprunts. Qu'en pense personnellement le ministre? Selon lui, y aurait-il lieu de modifier le taux de 5 p. 100, de façon à éliminer cette perte ou est-il préférable de maintenir ce taux pour les cultivateurs?

L'hon. M. Hays: Monsieur le président, toutes les entreprises du gouvernement sont évidemment approuvées par tous ses membres; comme il s'agit ici d'une question d'administration, toute mesure prise par le gouvernement sera annoncée au moment voulu.

M. Rapp: Comme le ministre vient de l'Ouest, j'aimerais lui conseiller de ne pas augmenter le taux d'intérêt de 5 p. 100.

M. Baldwin: Réduisez-le à 4½ p. 100.

L'hon. M. Ricard: J'aimerais poser une question au ministre. Connait-il le nombre des agriculteurs qui n'ont pas rempli leurs obligations à l'égard des prêts obtenus du gouvernement? Dans l'affirmative, peut-il nous fournir une ventilation, afin de montrer combien d'entre eux, dans chacune des provinces, ont manqué à leurs obligations?

L'hon. M. Hays: Je regrette de n'avoir pas ce renseignement sous la main. Je sais que le chiffre est minime, presque négligeable. Je sais aussi que les États-Unis prêtent beaucoup plus d'argent aux agriculteurs, en vertu de leur propre programme, et que le nombre de ceux qui ne remplissent pas leurs obligations est insignifiant chez nos voisins du sud.

M. Peters: Monsieur le président, je veux simplement formuler une ou deux remarques. Il s'agit d'un poste considérable; sa rédaction pourrait faire croire que les agriculteurs ne remboursent pas l'argent qu'ils empruntent et que cela a entraîné une perte de plus d'un million. Le ministre a mentionné que cette somme englobait les honoraires d'avocat; cela me rappelle quelque chose que je voulais dire depuis longtemps. Dans la région d'Ontario que j'habite, on fait de la politique en ce qui concerne la Société du crédit agricole. Quelques jours à peine après le changement de gouvernement, les avocats s'occupant de ces prêts ont été remplacés. La situation, à mon avis, est honteuse. Ces gens ne m'intéressent pas.

Une voix: C'étaient pourtant les gens qui convenaient.

M. Peters: Libre à mon honorable ami de dire que c'étaient les gens qui convenaient. Je ne sais si ces avocats sont compétents mais je constate qu'il est aussi difficile de faire accomplir quelque chose par les avocats libéraux que par les avocats conservateurs.

Une grande partie du retard, dans les prêts du crédit agricole, est attribuable aux hommes de loi qui cherchent les titres et préparent les ventes. Je crois qu'un changement d'avocats pour des raisons politiques n'est pas à l'avantage des agriculteurs. Pour fonctionner de façon satisfaisante, la Société du crédit agricole ne doit pas être teintée de politique; elle doit conserver les services des meilleurs avocats disponibles, qu'ils soient libéraux, conservateurs, néo-démocrates ou créditistes. Nous nous intéressons à leurs talents juridiques, non à leurs idées politiques.

Que n'importe qui vérifie dans ma circonscription et il constatera la véracité de mon affirmation. Cet acte infâme a reçu l'approbation de tous les avocats. J'en ai rencontré plusieurs et ils riaient de ce que les avocats avaient été changés. Le résultat, c'est que des transferts déjà commencés ont été suspendus pendant plusieurs mois, parce que de nouveaux avocats avaient été nommés, par favoritisme politique, pour s'en occuper.

A mon sens, c'est une situation sur laquelle le ministre devra faire enquête, car elle fait obstacle à un fonctionnement satisfaisant. A mon avis, le gouvernement a l'air plutôt ridicule quand il se livre au favoritisme politique dans le domaine professionnel. C'est doubler